

FORTES CHALEURS

LES BONS RÉFLEXES

Quelques précautions à prendre

AVEC L'ARRIVÉE DE L'ÉTÉ ET DES FORTES CHALEURS, IL EST NÉCESSAIRE DE :

- Renouveler l'air des locaux
- Avoir à disposition des travailleurs de l'eau potable et fraîche
- Avoir des moyens de protection contre les fortes chaleurs
- Réexaminer la mise en place du télétravail notamment aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de pathologies chroniques ou en situation de handicap,...

Vigilance rouge [Météo France]



Ces mesures sont à intensifier en cas d'alerte de vigilance rouge [Météo France].

En fonction :

- de la température et de son évolution,
- de la nature des travaux,
- de l'âge et de l'état de santé des travailleurs,
- la charge de travail,
- les horaires,
- et plus généralement l'organisation du travail, doivent être ajustés.

Si les mesures prises sont insuffisantes, notamment pour les travaux accomplis à une température très élevée et comportant une charge physique importante, l'arrêt de l'activité devrait être décidé.

Mesures simples à adopter

Boire de l'eau régulièrement



Protéger sa tête du soleil



Porter des vêtements légers



Adapter son rythme de travail



Réduire ou différer les efforts physiques intenses

Reconnaître un coup de chaleur



LES SIGNES D'ALERTE

- Maux de tête, sensation de fatigue inhabituelle,
- Vertiges, étourdissements, malaise, perte d'équilibre,
- Désorientation, propos incohérents, perte de connaissance...



VOUS IDENTIFIEZ CES SIGNES ?

- Appelez les secours 15
- Faire cesser toute activité à la personne, la rafraîchir en la transportant à l'ombre ou dans un endroit frais, lui asperger le corps d'eau, lui donner de l'eau
- Alerter l'employeur



Arrêté du 27 mai 2025

relatif à la détermination des seuils de vigilance pour canicule du dispositif spécifique de Météo France visant à signaler le niveau de danger de la chaleur dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense



Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025

relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur

